

PREFECTURE DE LA REGION
NORD - PAS-DE-CALAIS

Secrétariat général
pour les Affaires Régionales

2, rue Jacquemars Giélee
59039 LILLE CEDEX

REPUBLIQUE FRANCAISE

LE PREFET,
DE LA REGION NORD / PAS-DE-CALAIS

OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

ARRETE portant inscription sur
l'inventaire supplémentaire des
Monuments Historiques de
l'hôtel Motte-Lagache
64, boulevard du Général de Gaulle
actuel siège du C.P.L.E.
à Roubaix.

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques modifiée et complétée par les lois des 23 juillet 1927, 27 août 1941, 25 février 1943, 24 mai 1951, 30 décembre 1966 et le décret du 18 mars 1924 modifié par le décret n° 64-428 du 18 avril 1961 ;

Vu le décret n° 82.390 du 10 mai 1982, relatif aux pouvoirs des Préfets, Commissaires de la République de région ;

Vu le décret n° 84.1006 du 15 novembre 1984 relatif au classement parmi les monuments historiques et à l'inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ;

Vu le décret n° 84.1007 du 15 novembre 1984 instituant auprès des Préfets, Commissaires de la République de région une commission Régionale du Patrimoine Historique, Archéologique et Ethnologique ;

La Commission Régionale du Patrimoine Historique, Archéologique et Ethnologique de la région Nord - Pas-de-Calais entendue en sa séance du 06 novembre 1997.

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Considérant que l'hôtel Motte-Lagache situé n° 64, boulevard du Général de Gaulle à Roubaix présente au point de vue de l'histoire et de l'histoire de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation, en raison du caractère d'hôtel d'industriels "entre cour et jardin", seul exemple de cette typologie conservé sur le boulevard du Général de Gaulle.

ARRETE

Article 1er - Sont inscrits sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments

Historiques :

- les façades et les toitures sur la cour ouvrant sur le boulevard,
- la façade arrière sur le jardin,
- le mur de clôture avec sa grille d'entrée,
- le salon de musique avec son décor.

de l'immeuble situé 64, Boulevard du Général de Gaulle à Roubaix (59) appelé également maison Motte-Lagache, actuel siège du C.P.L.E. de Roubaix, figurant au cadastre section KO parcelle 91, d'une contenance de 19 ares, 85 centiares et appartenant à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lille-Roubaix-Tourcoing (CCILRT) Place du Théâtre BP 359 59020 Lille cedex par acte passé devant maître Claude PROUVOST, notaire à Roubaix (59) en date des 24 décembre 1965 et 24 septembre 1965 et publié au deuxième bureau des hypothèques de Lille le 3 février 1966, volume 53 n° 16.

Article 2 -Le présent arrêté, dont une ampliation certifiée conforme sera adressée sans délai au Ministre de la Culture, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région.

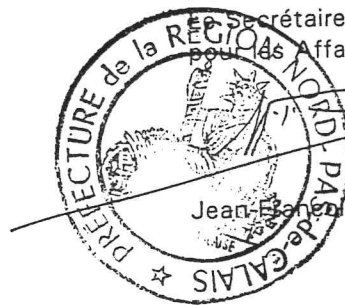
Article 3 -Il sera notifié au préfet du département, au maire de la commune et aux propriétaires, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Lille, le 12 AOUT 1998

Pour le Préfet,

Le Secrétaire Général

pour les Affaires Régionales par intérim



Jean-François BLOC.



Marie-Claire CACCAVELLI